

PARCOURS EDD - Fiche « Financement »

Proposition de mise en œuvre des communes – Septembre 2025
Circonscription EMN

PROTOCOLE FINANCEMENT – Ville de HOENHEIM	
Modalités pratiques :	
<p>Une demande de subvention pour une action EDD, dans le cadre des demandes de subventions pour les projets portés par chaque école, peut être réalisée en remplissant le formulaire CERFA 12156-06, téléchargeable sur le site internet de la Mairie (https://www.ville-hoenheim.fr/category/vie-associative/demande-de-subventions/). Il est à transmettre au plus tard le 18 octobre pour l'année civile qui suit au service des Affaires scolaires.</p> <p>L'ensemble des demandes sont soumises à une première Commission des finances avant de passer au Conseil municipal.</p>	
Interlocuteur :	
<p>Service des affaires scolaires</p> <p>✉ affaires-scolaires@ville-hoenheim.fr</p> <p>☎ 03 88 19 23 70</p>	

PROTOCOLE FINANCEMENT – Ville de BISCHHEIM	
Modalités pratiques :	
<p>Les écoles souhaitant une aide financière peuvent adresser leur demande à Mme LATTERMANN par mail : une description succincte du projet et une estimation du budget sont nécessaires. Elle étudiera la faisabilité de tous les projets qui lui seront soumis et reviendra vers chaque interlocuteur pour la réalisation financière éventuelle du projet, en fonction du budget disponible.</p> <p>Mme LATTERMANN peut également être facilitatrice pour la mise à disposition de matériel ou d'aide humaine (service technique par ex).</p> <p>L'idéal est de la joindre courant décembre (budget civil au 1^{er} janvier).</p>	
Interlocuteur :	
<p>Mme Laetitia LATTERMANN Chargée de mission développement durable</p> <p>✉ l.latterman@ville-bischheim.fr</p> <p>☎ 03 88 20 83 60 – 07 87 60 78 24</p>	

PROTOCOLE FINANCEMENT – Ville de SCHILTIGHEIM	
Modalités pratiques :	
<p>Les établissements scolaires qui souhaitent développer des projets éducatifs sur le territoire (dont des projets EDD dans le cadre de la labellisation T3D) pour l'année scolaire peuvent solliciter la Caisse des écoles pour une demande de subvention dans le cadre du Projet Educatif Local IV. Pour bénéficier des subventions PEL, le projet doit impérativement répondre à une ou plusieurs ambitions du PEL IV.</p> <p>Procédure à suivre :</p> <p>Avant la réalisation de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> Remplir la demande de subvention via le formulaire transmis en début d'année scolaire par la Mairie (Y figurent également les dates précises pour la procédure à suivre). Transmettre la demande de subvention au plus tard début décembre à l'adresse suivante : caissedesecoles-schillick@ville-schiltigheim.fr <p>Après la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transmettre le bilan de l'action, formulaire également en pièce jointe, au plus tard mi-juin à l'adresse suivante : caissedesecoles-schillick@ville-schiltigheim.fr <p>La procédure de demande de subvention PEL sera également accessible via le portail de la Ville à partir de mi-septembre.</p>	
Interlocuteur :	
<p>Mme Johanne VIEZZI Assistante administrative et référente financière - Caisse des écoles de la Ville de Schiltigheim</p> <p>✉ johanne.viezzi@ville-schiltigheim.fr</p> <p>☎ 03 88 83 90 00 poste 8127</p>	